

Documents à fournir – Demande d’admission - Diplôme québécois en génie reconnu ou agréé

Voici la liste des documents à fournir dans le cadre de votre demande d’admission à l’Ordre des ingénieurs du Québec si vous avez obtenu votre diplôme de baccalauréat en génie (ou domaine connexe) dans un établissement d’enseignement québécois qui est reconnu par le Bureau d’accréditation d’Ingénieurs Canada (BCAPG).

Assurez-vous d’avoir en main **tous les documents requis**, en format PDF, **avant de faire votre demande d’admission**. Les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l’anglais devront être accompagnés d’une traduction officielle.

Pièce d’identité

- Une copie de votre acte de naissance ou toute autre preuve d’identité officielle.

Documents académiques

- Un relevé de notes final et officiel pour chacun des diplômes à l’appui de votre demande. Ceux-ci doivent être expédiés directement à l’Ordre par l’établissement concerné.

Formulaires dûment remplis

- Le formulaire demande d’admission dûment remplie et signée.

Langue française

- Si vous avez obtenu votre diplôme à l’Université McGill ou à l’Université Concordia, les documents démontrant que vous avez une connaissance appropriée du français.

Autre

- Le versement des frais pour votre demande d’admission. Consultez la grille de tarification pour connaître le montant exact à payer.

Pour toute question, contactez l’Ordre par courriel : sac@OIQ.QC.CA